



Le Tannayroli

N° 25 — juin 2011



Hermann Tschopp
Syndic

Editorial

Chers Tannayrolis,

C'est avec un peu de nostalgie que je m'adresse à vous pour la dernière fois en tant que Syndic de votre Commune. En effet, après de nombreuses années en tant que Conseiller communal, Vice-syndic pendant 4 ½ ans et finalement Syndic pendant 5 ans, j'ai décidé de passer le relai.

J'ai éprouvé beaucoup de plaisir à œuvrer au sein des autorités de votre Commune et, particulièrement avec mes collègues municipaux, avec qui nous avons pu réaliser un certain nombre de projets. Je les remercie vivement pour leur grand engagement et l'excellente collaboration dans une bonne ambiance. Je vais énumérer les différents projets dans ce dernier numéro de la législation, tout en sachant que certains n'ont pas encore pu être entamés et que d'autres sont toujours en cours de travail (voir page 14).

Je saisis cette occasion pour féliciter Serge Schmidt pour sa brillante élection en tant que nouveau Syndic. Il sera assisté par Bertrand Bory, Vice-syndic et par Jacques Kaltenrieder, Patrick Simon et Maurus Wüst, Municipaux. Je leur souhaite beaucoup de succès et de satisfaction dans leurs fonctions.

En ce qui concerne le dicastère des Finances, j'ai le grand plaisir de vous annoncer qu'une fois de plus, les comptes de l'année précédente, soit 2010, qui seront soumis au Conseil communal à fin juin 2011, se solderont avec un solide bénéfice de 1'570'818.97 CHF avant amortissements, attributions et dissolutions de réserves, ceci par rapport à une perte budgétée de 194'000 CHF.

Ce résultat très réjouissant est dû au fait, d'une part, que les charges ont été inférieures au budget de 277'500 CHF et que, d'autre part, les recettes le dépassaient de 1'487'000 CHF. En ce qui concerne les charges, plusieurs dicastères ont contribué à cette baisse, tandis que pour l'excédent des revenus, il s'agissait presque exclusivement d'impôts.

Voici le détail de ce dicastère : impôts des personnes physiques +788'700 CHF, dont une bonne partie provient de la taxation avec du retard des contribuables pour les années précédentes, impôts des personnes morales +83'400 CHF, droits de mutation +374'500 CHF, gains immobiliers +389'100 CHF et intérêts de retard encaissés +37'800 CHF.

Les finances de la Commune sont donc très saines, étant donné, qu'à l'exception de l'année 2003, le compte de fonctionnement et l'autofinancement ont toujours été positifs. De plus, l'endettement a pu être progressivement réduit ces dernières années.

Je souhaite bon vent à la Commune de Tannay et à ses habitants.

H. Tschopp

2011—2016 une nouvelle législature : les enjeux !

Vous avez élu, ce printemps, vos représentants au Conseil communal ainsi qu'à la Municipalité pour ces cinq prochaines années.

En tant que Syndic élu, j'aimerais donc remercier ici tous ceux qui ont pris la peine de voter à l'occasion de ces élections et en particulier tous ceux qui m'ont accordé leur voix. Mais plus encore, j'aimerais vous assurer, toutes et tous, qu'avec la nouvelle équipe municipale, nous aurons à cœur de répondre à vos aspirations. Il est vrai que, certes à la dimension de notre village, de grands défis nous attendent. Nous nous appliquerons à les relever au mieux, dans l'intérêt de la Commune et de ses habitants. Il est des promesses qui engagent et croyez bien que nous en sommes conscients. (suite page 2)



Serge Schmidt
Syndic élu

Suite page 1.

La rénovation du port et de son aire de détente, le déplacement de la déchèterie et l'aménagement de la place ainsi libérée, le renforcement de la sécurité, le développement d'infrastructures pour nos écoliers et pour la jeunesse ainsi que l'optimisation de notre administration, tels sont les principaux buts que nous nous sommes fixés et que nous aurons à cœur d'atteindre, tout en assurant, bien entendu, la bonne gestion financière de la Commune. Autant de projet que nous mènerons avec le soutien d'un Conseil communal tout neuf où les jeunes ont aussi leurs places et en restant toujours à l'écoute de la population.

Au moment de prendre congé de notre Syndic, Hermann Tschopp, j'aimerais aussi le remercier pour la qualité de son engagement au service de la communauté. Avec grande compétence et ne ménageant pas son temps, il aura favorisé, ces dernières années, l'heureuse évolution de notre village. Ses collaborateurs, collègues municipaux ou employés administratifs et techniques, ont ainsi bénéficié de ses grandes qualités humaines et managériales. Pendant près d'une dizaine d'années, tout d'abord comme Municipal, puis comme Syndic durant cette dernière législature, Hermann Tschopp aura marqué d'une pierre blanche son passage à la Commune et nous lui adressons ici nos vifs remerciements.

Sachez que la nouvelle Municipalité et son nouveau Syndic auront à cœur de poursuivre, avec enthousiasme et détermination, l'action déjà entreprise sous sa conduite.

S. Schmidt



Serge Schmidt

Les nouvelles de nos écoles en quelques lignes !

Le premier semestre de cette année 2011 a été marqué par plusieurs événements qui témoignent bien du soutien actif que nos Communes de Terre Sainte entendent apporter à nos écoles.

C'est ainsi qu'en janvier, nous avons pu inaugurer le nouveau restaurant scolaire, sur le site du Chaucey, à Coppet. Portée et financée par Arco SA, cette belle réalisation, spacieuse et ensoleillée, est destinée à décharger le restaurant des Rojalets. Elle accueille ainsi quelque 150 élèves du secondaire qui se succèdent en deux services durant la pause de midi. Dans ce lieu convivial peuvent également se tenir les assemblées de certaines de nos diverses associations intercommunales.

Autre moment fort, la séance inaugurale, le 22 février dernier, du tout nouveau Conseil d'établissement. Voici plusieurs mois déjà que le comité de l'Association scolaire intercommunale de Terre Sainte (ASCOT) préparait cette assemblée qui, à l'avenir, réunira régulièrement des représentants des parents, des enseignants et des directions des écoles, ainsi que des autorités et des personnes de la société civile qui sont en lien avec nos établissements. Au menu,

les principales préoccupations en rapport avec la bonne marche de nos écoles.



Christine Trolliet, Directrice de l'Établissement primaire de Terre Sainte

Au début avril, c'est une page importante que notre établissement primaire a tournée, puisque son directeur Bertrand Favre a pris sa retraite. Par son engagement, ses compétences et son humour, Monsieur Favre aura marqué de son empreinte les nombreuses années passées à la tête

de notre école. Le 24 mars, enseignants et autorités se retrouvaient à Founex pour fêter dignement et joyeusement ce départ. Et c'est une femme qui le remplace désormais : Madame Christine Trolliet, ancienne doyenne de l'établissement primaire de Nyon, à qui le comité de l'Ascot a souhaité plein succès. S. Sch.

Le Torry

Depuis de nombreuses années le réaménagement des berges du Torry avait été suspendu dû au litige existant entre les propriétaires et les Services industrielles de Terre Sainte et environs (SITSE), dans la responsabilité de la rupture de la canalisation dite du « cul du Chien » ou des Bourgeaux.

Compte tenu de la dangerosité observée en certains points du Torry avec, notamment, un grand nombre d'arbres morts et un affaissement partiel des berges, il a été décidé, d'entente

entre les Communes de Mies, de Tannay et les services de l'Etat, de procéder à un éclaircissement d'importance. Ce sont ainsi près de 80 arbres représentant près de 115 m³ qui ont dû être évacués. Cette opération s'est faite avec des moyens hippiques, afin de sauvegarder la nature et de déranger le moins possible la faune nidificatrice en ce printemps splendide. Des nouveaux travaux de consolidation des berges seront prochainement entrepris dans la partie amont du Torry. P. S.



Patrick Simon
Municipal

Le Port

Cette année encore, notre Municipalité s'est employée à sécuriser notre port et à rendre son accès aussi accessible que possible. Nous avons ainsi installé des feux d'entrées solaires à LED, prolongé la digue Est de quelque 6 m et changé les pontons métalliques, lesquels ne correspondaient plus aux exigences minimales attendues des navigateurs. La plupart de ces installations pourront être réutilisées dans le futur port. P. S.

Parcs de jeux



Afin de répondre aux nouvelles exigences fédérales basées sur les prescriptions européennes en matière de sécurité, les différentes places de jeux ont fait peau neuve. Ainsi, de nouveaux revêtements amortissant les chutes, de nouvelles balançoires et de nouveaux jeux ont été installés et les copeaux autour des toboggans ont été remplacés.

La mise en place de nouveaux jeux est à l'étude, tout comme la remise en état complète du skate parc, victime des déprédations organisées par certains dé-sœuvrés. P. S.



Plan communal

Le plan communal qui datait du mois d'avril 1990 et qui ne correspondait plus à la topographie de notre village a été remanié en profondeur et sera adressé à tous les ménages de Tannay prochainement. Parallèlement, notre

Commune a procédé à la mise en conformité des registres communaux, selon les prescriptions fédérales, et les noms de différents chemins ont été réactualisés. P.S



Patrick Simon
Municipal

Zone 30 km/h

Depuis plus de 10 ans, la demande de la mise en place d'une zone 30 km/h dans notre village nous est demandée, afin de sécuriser les enfants et promeneurs. Les exigences de l'Etat ont longuement reporté cet aménagement en raison des coûts importants, mais l'augmentation de notre population a forcé l'exécutif de notre Commune à prendre le « taureau par les cornes » et à mandater un architecte spécialisé pour cette réalisation.

La mise en place d'une telle zone ne représente pas la panacée universelle, mais reste néanmoins la plus intéressante des solutions pour un village comme le nôtre. Tout d'abord, une zone 30 km/h n'est pas le gage d'une sécurité absolue et n'assure pas aux piétons la priorité sur les voitures, mais génère un respect mutuel nécessaire des uns envers les autres.

Par ailleurs, une telle zone exige des aménagements spécifiques afin de ralentir la circulation, comme les gendarmes couchés, la pose de seuils vers les zones sensibles, la pose de chicane ou d'étranglements filtrants, la pose de bacs, l'aménagement de la chaussée avec des changements de direction, etc. La mise en place de seuils ou de gendarmes couchés n'a pas été retenue, car ces mesures ne répondent ni à l'attente des usagers ni à celle des riverains en regard des nuisances souvent importantes provoquées par le passage des véhicules et les

accélérations intempestives après le franchissement de ces obstacles.

Toutes les constatations exposées ci-dessus nous ont orientés vers la création de chicanes à chaque extrémité de notre village, lesquelles vont alternativement « balancer » le trafic de gauche à droite et inversement. Sans de tels aménagements restrictifs, pas de possibilité de mise en place de zone 30 km/h; ceci est une exigence sine qua non du Canton. La légalisation de telles zones devra répondre au delta 85/15, soit la validation que 85 % des véhicules ne dépassent pas la vitesse de 38 km/h.

A tous les détracteurs des mesures de régulations préconisées, nous devons signaler que des vitesses de 120 km/h ont été observées à la Route des Pralets en plein après-midi, de 108 km/h au Chemin de la Fin en fin de matinée ou encore de 67 km/h au centre du village. Par ailleurs, nous ne pouvons pas compter sur la gendarmerie pour systématiquement amender tous les contrevenants, leurs effectifs n'y suffiraient pas. Dès lors, comme déjà mentionné, les aménagements sécuritaires que nous nous efforçons de mettre en place nous semblent les seuls capables de réfréner les « Fangios du volant » et de permettre aux enfants de se promener sur nos routes en toute sécurité. P. S.

Parcelle Monnier



Cette parcelle, située à la hauteur du Chemin de Chirilinge, près du marché de M. Semoroz, abrite un terrain de pétanque et offre un délicieux cadre romantique et champêtre pour vos rencontres de famille ou entre amis. Malheureusement, cet espace a subi les déprédations de quelques asociaux qui ont pris un malin plaisir à tout détruire, de la clôture en passant par les bancs, la table et plus particulièrement le barbecue sur lequel ils se sont particulièrement acharnés, le réduisant à un amas de gravats, ce, sans oublier de mettre le feu au saule voisin.

Nous avons procédé à la pose d'un nouveau barbecue avec 2 foyers lequel, nous l'espérons, vous permettra de savourer quelques délicieuses grillades, en demandant à tous de contribuer à la surveillance de ces lieux pour le bien-être de chacun. P. S.

Aménagements des chaussées

Tout prochainement, les travaux de réfection des chaussées de la Route de Malcroissant, de la Route F.-L.-Duvillard et du Chemin des Molards vont être réalisés, afin de colmater les fissures et affaissements constatés et de remplacer les « tacons » issus du changement des collecteurs des eaux usées. Par ailleurs, nous profiterons de ces travaux pour procéder à la maintenance secondaire sur d'autres routes de notre Commune. P. S.

Zone agricole

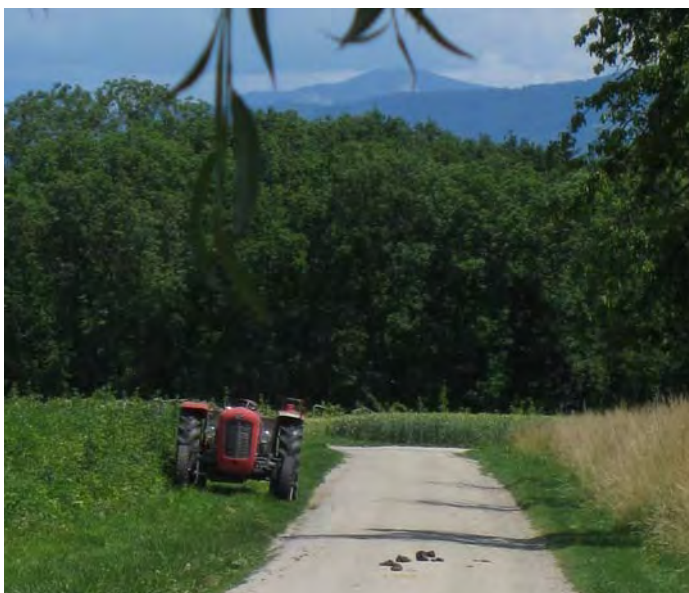
La construction des immeubles et d'un parking souterrain aux Sorbiers sur la Commune de Mies et la circulation des engins de chantier dans un premier temps, suivi de la circulation engendrée par les nouveaux habitants et usagers de ce quartier, ont suscité un grand nombre de réactions de la part de nombreux Tannayrolis attachés à ce lieu de promenade et de détente.

En 2007, notre Commune avait informé nos voisins de l'opposition du Conseil de voir cet espace prêté par une nouvelle circulation générée par la construction de ces immeubles. Plus récemment, la Commune de Mies nous avait interpellés pour limiter ce trafic aux seuls usagers des habitants du nouveau quartier et ce, en sens unique dans le sens Mies-Tannay. Ceci n'aurait pas répondu aux recommandations de l'Etat qui veut limiter les sens uniques au strict minimum, ce genre d'aménagement favorisant une augmentation de la vitesse.

Indépendamment des mesures de contrôle de trafic et de vitesse en cours sur ces routes, la Commission d'aménagement du territoire a de-



mandé à notre Municipalité de préserver ce cadre en interdisant tout trafic motorisé. Notre Municipalité a informé les autorités Myarolanes de ce désir et de la fermeture prochaine de cette route à tout trafic, en demandant parallèlement la remise en état de la Vy-Serpettaz et de la Vy-des-Tschioquants. P. S.





Bertrand Bory
Municipal

HB—SIA : Solar Impulse confirme

Saviez-vous que votre Commune soutient le projet comme explorer et possède la cellule solaire n° 1295 ?

Événement exceptionnel de par sa qualité, la dernière sortie du Conseil communal le 9 avril dernier s'est déroulée sur la base de SOLAR IMPULSE à Payerne. Le programme de la visite se composait d'un exposé technique sur la conception de l'avion, puis de la visite de l'avion lui-même (de l'extérieur).

Le message tenait en deux parties :

- L'avion est proportionnellement aussi léger qu'une feuille de papier de soie; il est donc très difficile à piloter.
- Toutes les technologies utilisées existent déjà ! Qu'on ne nous dise pas que les énergies renouvelables coûtent cher !

Un nouveau partenaire principal nous a rejoint. Il s'agit de l'entreprise Schindler. Savez-vous qu'elle transporte plus d'un milliard de passagers par jour dans ses ascenseurs ? Schindler a déjà mis au point un ascenseur fonctionnant à l'énergie solaire et entend l'améliorer, en utilisant les matériaux composites ultralégers développés pour la structure des ailes et du fuselage.

Les vols d'essai destinés à construire le deuxième avion (HB-SIB) se poursuivront. Il sera assemblé à Dübendorf. Ils ont été précédés par deux missions :

« ESF 1 » : Payerne – Bruxelles : European Solar Flight

Le vol de 12 heures a été couronné de succès le 13 mai 2011. Le séjour à Bruxelles a été l'occasion de présenter l'avion au Parlement Européen.

« ESF 2 » : Bruxelles – Paris Le Bourget

Malgré une première tentative non réussie pour cause de problèmes techniques (le train d'atterrissage ne rentrait pas dans son logement et le mauvais temps empêchait la recharge des batteries, deux problèmes gênants vous en conviendrez !), le vol a finalement eu lieu le mardi 14 juin. Le principal challenge était de s'insérer dans le trafic aérien très dense au-dessus de Paris et d'éviter les turbulences thermiques de fin de journée. C'est pourquoi, parti de Bruxelles à 05 h 10, il ne s'est posé au Bourget qu'à 21 h 30, en pleine séance d'assermentation de vos nouvelles autorités, lesquelles ont bien sûr été immédiatement prévenues et ont applaudi !

« Invité Spécial » du Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace de Paris-Le Bourget Solar Impulse sera résolument l'attraction de cet événement aéronautique de renommée mondiale ! Pendant toute la durée du Salon (du 20 au 27 juin), des dizaines de milliers de visiteurs pourront approcher au plus près l'avion solaire au sol et admirer chaque matin, en fonction des conditions météorologiques, des vols de démonstration.

Après ces quelques semaines, hors de nos frontières, HB-SIA retournera dans son nid à Payerne courant juillet et selon la météo. B. B.



Situation de la déchèterie intercommunale

La dernière fois que nous avons donné des informations sur le projet de notre future déchèterie intercommunale Commugny, Chavannes-des-Bois et Tannay date de fin 2008, et ceci après un avis négatif du Canton pour l'implantation de celle-ci « Aux Bois de la Mette » sur le territoire de la Commune de Commugny.

Suite à cette décision et au retrait provisoire de Chavannes-des-Bois, les deux Municipalités ont mandaté un bureau spécialisé en la matière pour l'étude de cet important projet.

Il s'agit du bureau DESA qui a notamment réalisé les déchèteries de Préverenges et de Rolle.

Un cahier des charges complet a été établi avec ce prestataire incluant le concept général de récupération des déchets, y compris les déchets verts.

Un premier volet de cette étude a été réalisé sous l'appellation « Recherche d'un terrain », qui a été transmis aux différents services cantonaux en début d'année 2011 pour examen.

Parmi les 12 parcelles proposées entre les deux Communes, celle retenue par les Municipalités est propriété d'un paysagiste, située sur la Commune de Commugny en limite de notre Commune et sur le tracé de la route reliant Tannay à Chavannes-des-Bois.

Dans leur réponse de mi-avril tous les services émettent un avis favorable sur le choix de la parcelle, sauf le Service du développement du territoire qui désire qu'une étude plus approfondie soit réalisée par un urbaniste agréé, ce que nous sommes en train d'entreprendre au stade demande de devis.
J. K.



Jacques Kaltentieder
Municipal

Centre de défense Incendie et de Secours de Terre Sainte

Quelques informations sur les activités de nos sapeurs-pompiers durant l'année 2010.

Lors de l'année écoulée, nos sapeurs-pompiers sont intervenus à 79 reprises, principalement pour des causes d'inondations, de fausses alarmes et de feux, contre 65 en 2009.

L'effectif du corps a diminué en passant de 67 astreints fin 2009 à 57 fin 2010, ceci en raison de départs naturels à la retraite qui n'ont pas été remplacés par de nouvelles arrivées.

Pour compenser ces départs, le Centre de défense Incendie et de Secours de Terre Sainte (CDISTS) cherche de nouveaux sapeurs et à cet effet il organise une journée porte ouverte de la caserne le jeudi 3 novembre prochain.

Toutes les personnes qui seraient intéressées à s'intégrer dans le corps sont priées de prendre contact avec le Cdt Patrice Girardi au 079 202 01 58, qui répondra à toutes questions utiles.

Vous pouvez aussi visiter le site internet : www.cdis-ts.ch qui reflète l'activité de ce service.
J. K.



Nouvelles des temps passés

Poursuivant une fois encore la lecture du grand livre d'or de la Commune de Tannay, nous voici cette fois-ci au cœur du 19^{ème} siècle. Rappelons que ce livre d'or est en fait composé de trois imposants volumes conservés au local des archives de la Commune. Il retrace toute la vie du village du 16^{ème} siècle à nos jours, avec ses petits et grands événements.



1826 Afin de veiller à tout désordre et incendie qui pourrait avoir lieu dans la Commune, on institue une garde de nuit qui sera composée de tous les particuliers pris à tour de rôle. Il s'agira de deux hommes pour chaque nuit, de 21 h à 3 h.

1826 La Municipalité refuse de participer aux réparations du clocher du temple de Coppet pour la raison qu'elle n'a pas été avisée de ces travaux ni convoquée pour l'examen de ceux-ci.

1826 On pose une nouvelle planche au pont du Nant entre Mies et Tannay.

15 septembre 1828 La pinte est mise et adjudgée à Jean Georges Plojoux pour le terme de quatre ans et pour le prix de 96 francs et demi.

2 décembre 1828 La Municipalité décide que tous dépôts, de quelque nature qu'ils soient, seront désormais interdits dans les rues du village.

10 février 1829 On décide pour assurer la fréquentation des assemblées communales de faire payer une amende à ceux qui manqueront sans excuses valables.

1829 Par suite d'un arrangement entre les communes de l'ancienne Baronnie au sujet du partage des Bourses paroissiales, Tannay possède désormais sa Bourse des pauvres en propre.

1^{er} novembre 1829 Répondant à une circulaire du Département de l'intérieur relative aux bonnes mœurs, la Municipalité constate avec satisfaction que l'ivrognerie n'a pas fait de progrès dans la Commune « *parce que chaque particulier garde du vin chez soi et n'en abuse pas* ».

Elle note également qu'il est nécessaire de réprimer les danses publiques et de faire évacuer le cabaret à l'heure fixée. Elle constate enfin qu'il n'y a ni joueur, ni enfant naturel dans la Commune.

27 novembre 1829 La Pompe à feu partagée entre les Communes de Mies et de Tannay ayant été logée jusqu'à présent à Mies, la Commune de Tannay se charge de la remiser à son tour pour un temps équivalent. Afin d'éviter des frais, M. F.-L. Duvillard veut bien la recevoir dans sa remise où elle sera à disposition des préposés des deux Communes. Il s'agit pour Tannay de Jacques Plojoux, Jean Berthod, Jean-David Berthod, Jules Plojoux et Charle Delor, « *lesquels ont accepté de soigner la dite pompe à feu et promis d'être actifs et vigilants, soit pour la soigner, soit pour la mettre en activité en cas de besoin* ».

21 août 1830 Des désordres s'étant produit au cabaret dans la nuit du dimanche 18 août, on fait comparaitre le cabaretier Jean G. Plojoux qui reconnaît qu'effectivement on a dansé et bu dans son cabaret pendant la nuit et que suite à une dispute qui s'est élevée, il a fait sortir le monde. Sur son aveu et vu ses récidives, on le condamne à quatre francs d'amende.

9 novembre 1831 Arrivée dans la Commune de Jean-Louis Burdayron, de Collex-Bossy, qui vient s'établir comme maréchal ferrant. « *Vu sa moralité, sa famille, et de plus qu'il est bon ouvrier dans sa profession qui peut être utile à la Commune* », on lui réduit sa finance d'entrée à douze francs.

Suite page 8.

24 octobre 1831 On donne lecture au Conseil d'une lettre de la Commission sanitaire du district qui, étant donné la menace de cholera, demande que des mesures soient prises pour éviter les miasmes. Le cimetière doit être à l'avenir à une distance convenable du centre du Village. A cet effet, Monsieur F.-L. Duvillard cède à la Commune une place d'environ 40 toises «à l'angle vent et lac de sa pièce lieu dit sur le Torry». En échange de quoi la Commune lui cède le terrain qu'elle possède aux Coulevres au-dessus de la grande route.

En 1831, le cholera qui avait exercé ses ravages dans les pays orientaux de l'Europe menaçait de se répandre en Suisse. De sévères mesures furent alors prises dans tous les états confédérés pour se préserver de ce fléau. A Tannay, le cimetière qui était situé au centre du Village, en face de la Maison de Commune d'alors, a donc été fermé et décision fut ainsi prise d'en établir un autre.

28 février 1832 A l'occasion d'un renouvellement de la Municipalité, M. F.-L. Duvillard abandonne sa charge de Syndic. Il est remplacé par son fils Louis Duvillard.

1832 Le Département militaire réfectionne la grande route sous Tannay et fait construire un nouveau pont sur le Nant.

10 mars 1832 La Municipalité décide de mettre en mise l'ancien cimetière avec les fruits y attendant, pour le terme de six ans, moyennant l'engagement de le tenir fermé soigneusement et de le laisser en gazon, avec permission de le niveler, sans autres cultures ni transport de terre ! Il est adjudé à Jean Louis Burdayron pour le prix de deux francs par année.

21 mars 1833 Le Préfet de Nyon, M. J. Frossard, adresse ses félicitations à la Commune de Tannay sur la manière dont elle se tire d'affaire avec si peu de moyens !

21 août 1833 La Commune se voit contrainte d'agir contre la veuve de Samuel Vilain « dont la manière d'agir laisse à désirer, emportée qu'elle est par une malheureuse passion de plaider, malgré qu'elle perd tous ses procès. De plus, elle néglige de cultiver ses fonds, laisse les récoltes sur pied ou refuse d'en tirer les produits, ce qui fait qu'elle se trouvera bientôt dans une triste situation qui obligera la Commune, déjà si obérée, de la prendre à sa charge. » Pour ces motifs, la Municipalité prie le Préfet de transmettre au Conseil d'Etat une demande d'interdiction de la dite veuve.

26 août 1834 M. Louis Duvillard, ayant été nommé Juge de Paix, donne sa démission de Syndic et est remplacé à l'unanimité par Jean Etienne Semoroz.



8 novembre 1834 On élargit la place publique en prenant une toise sur le jardin de la Maison de Commune.

18 mars 1835 Le sieur Louis Bornet, inspecteur des morts, ayant donné sa démission, on décide d'urgence de le remplacer par son frère Moïse Bornet, régent à Coppet, qui accepte.

23 août 1836 Décès de M. F.-L. Duvillard, à l'âge de 88 ans. Figure marquante de notre village, cet ancien Syndic qui fut aussi notaire curial de l'ancienne Baronnie de Coppet, exerça également les mandats du Conseiller d'Etat et membre du Grand conseil.

12 octobre 1836 La famille Villain, mentionnée à Tannay dès le XVème siècle, s'éteint à la mort de Jean Etienne Villain, ancien Secrétaire communal, puis Syndic.



Bertrand Bory
Municipal

Les enjeux du Plan directeur cantonal

Le premier Plan directeur cantonal (Pdir cant) a été adopté le 20 mai 1987. La loi prévoit un réexamen intégral tous les 10 ans.

Une première révision a été faite le 11 juin 2002 (date d'approbation par le Grand conseil). Une 2ème révision a été mise en vigueur le 1^{er} août 2008.

Après une période dite d'adaptation (2009-2011) un rapport sur l'aménagement du territoire sera publié (2011-2012).

Donc une 3ème révision est en cours. Elle inclut la notion de plans directeurs régionaux et est prévue d'être soumise au Grand conseil vers 2013-2014.

Le Canton souhaite être en mesure de faire face aux perspectives démographiques sur l'Arc lémanique. Selon l'Office fédéral de la statistique avec 882'100 habitants en 2035, Vaud verra sa population augmenter de 23,8 %. Complètent le peloton de tête au plan suisse les cantons de Fribourg (20,9 %), Argovie (19,3 %) et Genève (18,2 %). A l'opposé, les populations des cantons d'Uri (1,9 %), du Jura (2,5 %), de Neuchâtel (2,8 %) et des Grisons (3 %) ne croîtront que faiblement (source ATS 29.03.11).

Les grands enjeux du Pdir cant s'appliquent aussi au Plan directeur régional du district de Nyon et au Schéma directeur de Terre Sainte (PDRN et SDTS) :

- L'étalement urbain génère de gros besoins en énergie via les déplacements motorisés et l'accroissement du nombre de bâtiments construits (la consommation des bâtiments est estimée à 45 % du total consommé).
- La pollution de l'air : les valeurs limites sont régulièrement dépassées, notamment à Morges et Lausanne.
- Le taux de motorisation des ménages est supérieur dans le Canton de Vaud à la moyenne suisse. Les transports publics (bus) sont sous-utilisés et la mobilité douce (à pied et à vélo) est en baisse. Les CFF répondent lentement à la demande.
- La croissance du trafic ces dernières années : Lausanne-Villeneuve de + 90 % à + 100 %, Lausanne-Genève de + 50 % à + 80 %. Sorties d'autoroute complètement engorgées aux heures de pointe !
- La nature : 90 % des espèces recensées vivent sur 5 % du territoire. Il faut rééquilibrer cela et garder une masse critique.
- Le changement climatique : des signes du réchauffement apparaissent partout et se traduisent en particulier par l'accroissement des dangers et catastrophes naturels. Ils ont coûté CHF 2,5 milliards dans le canton en 2005. Une carte des dangers est en cours d'élaboration.
- La gestion des déchets et matériaux de construction : la surface des décharges est à peine maintenue.
- La gestion des sols : à affecter selon leur nature, la croissance de l'habitat s'est faite là où ils sont les meilleurs !
- La pénurie de logements : 3000 nouveaux logements par an ne suffisent pas. Le taux de vacance en 2009 était de 0.5 % !
- Les coûts du développement : l'idée reçue selon laquelle de nouveaux contribuables s'établissant dans des villas apportent plus d'argent à la commune est fausse ! Le bâti le plus rentable est un immeuble locatif de qualité à 3 étages (rez+2).
- Équilibrer les pôles de développement : il en va de la solidarité entre les diverses régions du canton et d'une mobilité efficace.
- La gouvernance : il y a trop de couches :

Suite page 10.

L'agenda 21 adopté en 1992 par L'ONU (y compris les protocoles subséquents de Kyoto) figure via la notion de développement durable dans la Constitution suisse dès 1999.

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire ne contient que des plans sectoriels et non pas globaux.

La politique des agglomérations n'a pas encore de base légale en Suisse. Le Plan d'agglomération Franco-valdo-genevois (PAFVG) est un plan international.

La philosophie et la forme des Pdir cant diffèrent dans chaque canton (le Pdir cant est une spécialité vaudoise).

Cerise sur le gâteau, il existe des conflits entre les diverses lois, entre autres : Loi sur l'aménagement du territoire, Loi sur l'énergie.

Le Service du développement du territoire (SDT) travaille à concilier tous ces aspects...

En résumé, le Plan directeur cantonal et tout ce qui va avec relève du développement durable et se comprend aujourd'hui comme un engagement moral de responsabilité. C'est un vrai projet de société pour les générations futures.

N.B. La question de l'énergie est un chapitre particulier : vous avez tous remarqué que les événements qui statistiquement ne devraient jamais se produire se produisent bel et bien ! Et qu'ils sont mal ou pas du tout maîtrisés... B. Bory

La Buvette de la Plage

Depuis 1988, Isabelle Geoffroy et sa brigade forte de 17 collaborateurs dont le chef de cuisine Bruno Daugabel, veillent avec attention et bonhomie sur la nombreuse et fidèle clientèle de la Buvette de la Plage.

Dans cette ambiance lacustre typique, les pieds en éventail au bord de l'eau, à quelques mètres du port réaménagé, vos papilles découvriront une carte abondante où les poissons frais du lac côtoient les filets d'agneaux aux poivrons doux ou la souris d'agneau confite. Pour les amoureux de douceurs, l'on ne peut envisager de quitter la table sans goûter au mille feuille « maison » ou à la tarte au citron, dont la réputation dépasse largement les frontières communales....

A proximité immédiate, dans le nouveau camping, vous trouverez des jeux pour les petits ou la possibilité de pratiquer la pétanque avant ou après l'apéritif... et puis, pour ceux qui voudraient faire un petit « plongeon », la plage publique de Mies vous attend tout comme le nouveau et flambant neuf terrain de beach-volley.

En un mot, c'est un joli coin pour passer d'agréables moments entre amis ou en famille que nous vous invitons à découvrir ou à redécouvrir de mars à fin novembre dans un cadre de carte postale.

Ouvert 7 jours sur 7

P. Simon



Activités estivales de l'Amicale de Tannay

L'été à Tannay sera chaud et riche en manifestations. C'est le samedi 18 juin 2011 que le programme estival sera lancé : en effet, c'est ce jour-là que les membres de l'Amicale, accompagnés par un groupe de musiciens, feront la tournée du village afin de proposer des cartes de membres sympathisants et de récolter des lots pour la tombola.



La Fête du Village les 1^{er} et 2 juillet 2011

La Fête du Village connaîtra cette année un changement : au lieu de samedi et dimanche, elle aura lieu vendredi et samedi, mais l'apéro et les fameux poulets rôtis du dimanche à midi sont maintenus.

La Fête se déroule entièrement à ciel ouvert, sous les étoiles, sur la Place du Village fermée à la circulation pour l'occasion et magnifiquement décorée.

Le bal est conduit par l'orchestre réputé « ZONE BLEU » qui assure l'ambiance et joue tous les styles de musique. Les danseurs de tous âges et de tous genres y trouvent leur bonheur.



Pour se désaltérer, la buvette offre une grande diversité de boissons avec ou sans alcool ; un caveau de dégustation propose une belle palette de vins genevois et vaudois, une cave à bière dispose de la pression et de spécialités en bouteilles, sans oublier le bar.

Pour se restaurer : deux cuisines proposent une grande variété de mets, aptes à satisfaire tous les goûts : grillades, saucisses, frites, raclettes et plus encore. Et dans les douceurs, nous trouvons des glaces, des tartes et pâtisseries maison diverses.

Enfin, dans les animations, citons la tombola, le tire-pipes, le manège pour les enfants, le château gonflable et bien sûr les autos tamponneuses.

L'horaire est le suivant : vendredi et samedi dès 19 h, jusqu'à 03 h (entrée libre). Le bal débute à 20 h. Dimanche : dès 11 h, apéritif puis repas. La Fête se termine à 14 h.



Cette manifestation incontournable de la région attire un nombreux public. Son point fort est le cadre dans lequel elle se déroule, entièrement à l'air libre, dans le centre du village. Venez découvrir cette ambiance chaleureuse, rare de nos jours, et profiter de quelques instants de détente et de bonheur !

Le repas villageois

Le 1^{er} août à midi, et comme tous les deux ans, l'Amicale se fera un plaisir d'offrir gratuitement à toute la population du village un repas (seules les boissons sont à votre charge). Ceci en remerciement du soutien et de la participation des habitants aux activités de la société, dont le but est, rappelons-le, l'animation du village. C'est dans le parc du Château, sous les chênes séculaires, que nous aurons le plaisir de vous recevoir. Alors ne manquez pas de venir partager de bons moments de convivialité, avec vos voisins ou pour faire de nouvelles connaissances. A réception du programme détaillé, n'oubliez pas de vous inscrire !

La Fête Nationale

Et le 1^{er} août au soir, la célébration de la Fête Nationale aura lieu au même endroit, le parc du Château, en commun avec les habitants de Mies et de Chavannes-des-Bois. Cortège aux lampions, feu de joie et feu d'artifice, lecture du Pacte de 1291, discours puis partie récréative sont au programme. Bien sûr, petite restauration, buvette, bar et collation pour les enfants. Venez manifester votre attachement à notre pays en participant nombreux, en compagnie de nos hôtes étrangers.

B. Chesaux

Les Variations Musicales de Tannay – Belle édition 2011 !



Soutenu par notre Commune qui met à sa disposition, pour la circonstance, le beau parc du Château, le Festival des «Variations Musicales de Tannay» sera cette année largement consacré au piano avec des interprètes de très grande qualité. Il se tiendra du 26 au 28 août avec quatre concerts, dont un, gratuit, à l'intention des enfants et des familles.



Serge Schmidt

Le vendredi 26 août, on aura la chance d'entendre, en récital, le merveilleux **Alexandre Tharaud**. Ce pianiste français, très médiatique, qui se produit sur les grandes scènes internationales et dans les plus grands festivals, comme La Roque d'Anthéron, les Nuits de Moscou ou les Proms de Londres se produira à Tannay dans des œuvres de Couperin, Beethoven et Debussy.

Dans l'après-midi du samedi 27 août, après le goûter offert aux enfants par le partenaire principal du festival, Mirabaud, banquiers privés, à Genève, on pourra entendre le fameux « Carnaval des animaux » de Saint-Saëns, par l'ensemble **Bellenotes**.

Dans la soirée, c'est la jeune prodige, **Mélotie Zhao**, qui se produira avec l'orchestre du festival, composé d'une quarantaine de musiciens de l'Orchestre de la Suisse Romande. A l'affiche, deux concertos de Mozart et de Chostakovitch. Cette pianiste suisse d'origine chinoise, de seize ans, possède déjà aux dires des critiques « le rare don de captiver son public avec une technique et une sensibilité musicale dépassant de loin son âge ».

Enfin, dimanche 28 août, on retrouvera **Elizabeth Sombart**, grande pianiste qui a créé la Fondation Résonance et qui consacre une partie de son temps à la formation de jeunes musiciens. Accompagnée par l'Orchestre Solidarité Résonance de Barcelone, elle interprète des œuvres de Chopin.

Les « Variations Musicales de Tannay » bénéficient aujourd'hui, en plus du soutien de la Commune de Tannay, à laquelle elles sont liées par une convention, de l'appui de Mirabaud et de divers sponsors publics et privés. Mais notre association a besoin également de l'aide de nouveaux membres pour élargir son offre musicale. N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante :

Variations Musicales de Tannay

Case postale 19 - 1295 Tannay

www.musicales-tannay.ch

Réservations au 079 862 12 53

CCP - 10-198704-3 ou

UBS, Genève - IBAN CH10 0024 0240 1093 6501 H





Hermann Tschopp
Syndic

Bilan de la législature 2006 – 2011

En analysant le nombre de projets finalisés, en voie d'achèvement, respectivement étudiés et écartés, vous pourrez vous rendre compte de l'énorme travail accompli par les Municipaux au cours de cette législature. Je vais les énumérer ci-après :

Objectifs de la législature 2006 – 2011 communiqués lors des élections et leur degré de réalisation

<ul style="list-style-type: none"> Réaliser la fusion avec les communes de Mies et de Chavannes-des-Bois 	Processus de fusion étendu aux autres communes de Terre Sainte; malheureusement avorté au niveau du vote au sein du Conseil communal de Founex
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser le projet du port du Torry 	Démarches en cours, Plan Partiel d'Affectation (PPA) en cours de correction après consultation des services de l'Etat
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une déchèterie intercommunale 	Démarches en cours avec les communes de Commugny et de Chavannes-des-Bois
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser le projet de police intercommunale en conformité et en accord avec les décisions futures du Canton 	Projet remplacé par un contrat de prestation signé en 2008 avec la Police cantonale par les neuf communes de Terre Sainte
<ul style="list-style-type: none"> Construire une STEP intercommunale en Terre Sainte en collaboration avec les autres communes 	Projet bien avancé, but supplémentaire intégré dans les prestations des Services Industriels de Terre Sainte (SITSE) (en remplacement du (SIDAC), l'adaptation du plafond de cautionnement sera soumis à notre Conseil communal le 27 juin 2011; si tout va bien, la nouvelle STEP fonctionnera en 2014
<ul style="list-style-type: none"> Sécuriser le trafic routier, en particulier au centre de notre commune 	Objectif pratiquement atteint, les dernières zones de 30 km/h seront mises en place en automne 2011
<ul style="list-style-type: none"> Déplacer les locaux de la voirie 	Objectif non atteint, dépend du déplacement de la déchèterie et du bâtiment La Baraka et de la construction subséquente d'un bâtiment avec des appartements et d'un parking en sous-sol
<ul style="list-style-type: none"> Défendre l'indépendance des communes, notamment sur le plan financier 	Objectif difficile à assumer mais partiellement atteint par l'introduction de la nouvelle péréquation suite aux interventions répétées de notre organisation faitière, l'Association des Communes Vaudoises (AdCV)
<ul style="list-style-type: none"> Assurer à la commune une situation financière saine à moyen et à long terme 	Objectif atteint grâce à la gestion rigoureuse de nos ressources, d'un taux d'impôt adapté aux circonstances et d'une capacité financière intéressante d'un certain nombre de nos contribuables
<ul style="list-style-type: none"> Créer pour la jeunesse un centre de rencontres et de loisirs en Terre Sainte 	Objectif atteint par l'ouverture en 2010 d'un tel centre de loisirs dans le bâtiment de La Baraka de façon provisoire; un endroit plus spacieux est en cours de construction à Commugny
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la communication entre la Municipalité, le Conseil et les habitants 	Objectif atteint (à notre avis) par des communications régulières et systématiques à l'intention des membres du Conseil et au moyen de Tannayrolis étoffés et de Tous-ménages envoyés aux habitants

Suite page 14.

Objectifs supplémentaires fixés en cours de législature et leur degré de réalisation

• Créer un nouveau règlement sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie	Fait et mis en vigueur en 2006
• Transférer la gestion de nos bâtiments à une Régie	Fait en 2007
• Créer un nouveau règlement du Conseil communal	Fait et mis en vigueur en 2007
• Créer un nouveau règlement du Camping	Fait et mis en vigueur en 2007
• Créer un règlement relatif à la perception d'une taxe de séjour et d'une taxe sur les résidences secondaires	Fait et mis en vigueur en 2007
• Réaliser la réfection des Chemins des Vallières et des Traités	Travaux effectués en 2007
• Réaliser la réfection de la Route de St-Cergue	Travaux effectués en 2007
• Rénover l'équipement de cuisine de l'Auberge au Lion d'Or	Travaux effectués en 2007
• Reconstruire le bâtiment de la Buvette de la Plage (après incendie)	Reconstruction provisoire effectuée en 2007; projet pour un Restaurant de la Plage intégré dans le cadre du PPA du Torry
• Mettre sur pied le PPA Les Goutettes-Est	Fait et mis en vigueur en 2008
• Créer un nouveau règlement du Port	Fait et mis en vigueur en 2008
• Créer un règlement sur la protection des arbres	Fait et mis en vigueur en 2008
• Transformer le camping résidentiel en camping itinérant	Projet mis en place en 2009 après de gros travaux d'aménagement
• Effectuer la réfection de diverses routes au Centre du village	Travaux réalisés en 2009
• Réaménager le skate parc	Projet mis en veilleuse en 2009
• Réaménager (redécorer) la salle communale et notamment le foyer	Projet abandonné en 2009 après réflexion et discussion avec le Conseil communal
• Créer un nouveau règlement de police	Fait et mis en vigueur en 2010
• Utiliser l'espace de l'ancien vestiaire de football	Espace aménagé en placette avec des bancs et des bacs de fleurs en 2010
• Installer des éclairages dans le parc du Château	Projet abandonné en 2010
• Construire un arrêt de bus à la Route F.-L.-Duvillard et un cheminement piétonnier à travers le parc du Château menant à l'Ecole	Projet abandonné suite à une discussion avec la Commission d'aménagement du territoire en 2010
• Terminer l'aménagement du Chemin des Frênes (placer le tapis bitumineux) – construire un chemin piétonnier	Travaux réalisés en 2009 et 2010

Suite page 15.

<ul style="list-style-type: none"> Finaliser le Plan Général d'Affectation (PGA) de notre Commune ainsi que le règlement y relatif 	Projet mis à terme après un énorme travail par notre municipal responsable; PGA et règlement mis en vigueur en 2010 après une bataille juridique
<ul style="list-style-type: none"> Procéder à la réfection des façades de la dépendance du Château de Tannay 	Travaux effectués en 2010
<ul style="list-style-type: none"> Refaire le drainage autour du Château (infiltrations d'eau) 	Travaux effectués en 2010
<ul style="list-style-type: none"> Effectuer des travaux de rénovation à l'intérieur de la Boulangerie-épicerie 	Travaux effectués en 2010
<ul style="list-style-type: none"> Etablir un rapport sur la gestion de la Commune pour 2009 (32 pages) 	Effectué la première fois en 2010 (exigence légale)
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les installations du port actuel 	Travaux effectués en 2009, 2010 et 2011
<ul style="list-style-type: none"> Créer un nouveau règlement sur le cimetière 	Fait et mis en vigueur en 2011
<ul style="list-style-type: none"> Rénover les fenêtres du Château de Tannay et de son annexe 	Travaux effectués en 2010 et 2011
<ul style="list-style-type: none"> Créer un nouveau règlement sur la gestion et la location de la salle communale 	Fait et mis en vigueur en 2011
<ul style="list-style-type: none"> Faire installer un éclairage aux chemins de Bénuyer et de l'Abérieux 	Travaux effectués en 2011
<ul style="list-style-type: none"> Créer un règlement sur les taxes du Contrôle de l'habitant 	Fait et mis en vigueur en 2011
<ul style="list-style-type: none"> Créer un chemin piétonnier reliant les deux tronçons carrossables du Chemin de la Gatilarde 	Travaux terminés au printemps 2011
<ul style="list-style-type: none"> Créer un cheminement piétonnier au Chemin des Moulins 	Travaux terminés au printemps 2011
<ul style="list-style-type: none"> Procéder à la réfection de la toiture de la Buvette de la Plage 	Travaux effectués en 2011
<ul style="list-style-type: none"> Etablir un rapport sur la gestion de la Commune pour 2010 	Ce rapport sera disponible avant la fin juin 2011.
<ul style="list-style-type: none"> Construire un bâtiment locatif sur le terrain de la Déchèterie actuelle 	Objectif non atteint; dépend du déplacement de la Déchèterie et du bâtiment La Baraka – réflexion en cours
<ul style="list-style-type: none"> Déplacer le bâtiment de La Baraka 	Objectif non atteint; dépend de la construction d'une annexe à l'Ecole avec des locaux pour les Unités d'Accueil Parascolaires pour Ecoliers (UAPE); réflexion en cours

Il va de soi que les Municipaux ont régulièrement participé aux séances hebdomadaires de la Municipalité le lundi soir et se sont également occupés de gérer les affaires courantes liées à leurs différents dicastères.

Tannay, le 30 mai 2011

H. Tschopp

Plan canicule 2011



Cela fait trois ans que le Service de la santé publique du Canton impose aux Communes, pendant la saison estivale, la mise en place d'un plan canicule et cela suite aux nombreux décès qui étaient survenus en 2006 lors des fortes chaleurs.

Au niveau communal, il s'agit de recenser toutes les personnes âgées de plus de 75 ans, qui sont isolées ou sans relation avec leur famille ou voisinage, et de les suivre soit par des visites à domicile ou par appel téléphonique.

Des informations sous formes d'affiches, flyers et sur internet donnent les directives à suivre pendant ces périodes chaudes, soit : « se reposer ; rester au frais ; boire beaucoup et manger léger ».

Toutes ces informations peuvent être consultées sur le site www.canicule.ch. J. K.



Jacques Kaltentieder
Municipal

L'Auberge « au Lion d'Or »

Voici maintenant une année que le sympathique Albert Zumberi, sa petite famille et son chef « Momo » ont posé leurs valises dans notre village et ont repris la gestion de notre auberge communale. Avec leur brigade forte de 6 personnes, ces derniers se dépensent sans compter pour que ce lieu redevienne le lieu de rencontre de tous les Tannayrolis, pour l'apéritif, un repas ou pour passer une soirée autour d'une partie de cartes entre amis en partageant une fondue sous le signe de la convivialité.

Leur carte est à leur image : sympathique et généreuse ! Des plats abondants et variés, où vous pourrez découvrir les spécialités du terroir, le filet de bœuf à la fleur de sel et au poivre concassé (*un délice !*), ou les poissons frais du lac (féra et perches) fournis par leur pêcheur attiré. Et puis, c'est aussi la carte « soleil » avec les rognons de veaux à la provençale, ou les tajines d'agneau aux pruneaux et aux abricots ce, sans oublier le couscous à la « Momo » de quoi nous dépayser sans quitter Tannay !

En automne, la chasse sera au rendez-vous et vous sera proposée sous toutes ses formes, faisant de l'auberge le lieu de rendez-vous incontournable où il est bon de s'arrêter. Ajoutons qu'un menu quotidien est proposé, où le rapport qualité/prix est particulièrement étudié.

Pour terminer, cette sympathique équipe organisera pour vous banquets, mariages et soirées à thème, de la soirée jazz à la soirée marocaine en passant par la découverte de nombreuses surprises gustatives.



Ouvert 6 jours s/7 – fermé le lundi – 6 chambres tout confort. P. Simon



Bertrand Bory
Municipal

Aménagement du territoire : Où en sommes-nous ?

Ces dernières années ont été marquées par une intense activité :

Notre nouveau Plan Général d'Affectation (PGA) et ses annexes ont été mis en vigueur à la fin 2010.

Lors de l'examen préalable par les services du canton, le Plan Partiel d'Affectation (PPA) du Torry a été approuvé sous réserve de modifications de forme dont le but est de renforcer la protection de l'environnement. 2011 devrait être l'année de la mise à l'enquête.

Le Plan directeur cantonal (Pdir cant) en est à sa troisième révision. La grande nouveauté est la création de plans directeurs régionaux, pour nous le Plan Directeur Régional du district de Nyon (PDRN) sur lequel votre Conseil communal se prononcera le 23 mai 2011.

Le PDRN comprend des sous-volets locaux, pour nous le Schéma Directeur de Terre Sainte (SDTS). Ce dernier ne relève que de vos Municipalités et sera finalisé d'ici fin juin par la Commission Intercommunale de l'Aménagement du Territoire (CIAT).

Un gros travail structurant a été effectué qui portera ses fruits lors de la prochaine législature.

Quels en sont les implications pratiques pour notre avenir ?

Votre Municipalité a décidé de souscrire au Concept énergétique des Communes vaudoises. Après un bilan énergétique de Tannay, un certain nombre d'actions seront à envisager concernant tous les domaines d'activités de notre commune. Vous trouverez plus d'informations

sur le site :

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/energie/concepts-energetiques-des-communes/documentation-a-telecharger>

Il s'agit d'un travail exigeant une conduite de projet adaptée, où toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

En parallèle, nous entamerons le grand chantier de l'embellissement de notre commune. Provisoirement nous l'appellerons la « banane verte ».

Celle-ci commence avec le futur bâtiment communal, projeté à l'emplacement de l'actuelle déchèterie, le « Clos du château », pour passer par le château proprement dit, l'Ecole et sa future extension destinée à accueillir l'UAPE, des classes supplémentaires et une salle de gymnastique, et se terminer par un passage souterrain à créer sous les voies CFF à la hauteur du chemin des Vallières qui débouchera sur le futur parc public au bord du lac et du port du Torry.

Votre Commune est aidée dans ce projet par M. Bruno Marchand, Professeur à l'EPFL et associé du cabinet Devanthery et Lamunière à Carouge.

En ce qui concerne la relocalisation de notre déchèterie, le projet avance bien et mon collègue Jacques Kaltenrieder vous tiendra régulièrement informé. Toutes les questions relevant des routes et des éclairages publics sont traitées par M. Patrick Simon.

Un gros programme pour notre future législature, que votre Municipalité abordera avec son enthousiasme et sa compétence habituels. B. B.



Henri Rapin — Un verre de porto

Buvant un verre de porto,
J'ai admiré vos yeux d'amande,
Et vos cheveux de toison d'or
Qui s'égrenaient sur vos épaules.

Sur vos lèvres une cigarette,
Où la fumée en spirales
Formait comme un petit nuage,
Embellissant votre visage.

Pour moi vous étiez l'inconnue,
Je ne vous quittais point des yeux,
J'aurai voulu, belle ingénue,
Vous offrir une boisson à deux.

Mais j'ai dû m'en aller trop tôt,
On m'attendait en d'autres lieux,
Et d'un trait j'ai bu mon porto,
Sans même oser vous dire adieu



Henri Rapin

Jazz au Château — Amicale

Le samedi 30 juillet prochain dès 20 h 15, nous aurons le privilège d'accueillir dans le magnifique parc du Château l'excellente formation du **Swiss Yerba Buena Creole Rice Jazz Band**, qui nous avait enchantés l'année dernière par sa qualité musicale dans les interprétations des œuvres de Duke Ellington, King Oliver, Fletcher Henderson, et bien d'autres, alliant des touches d'improvisation dans ces arrangements.

Cette formation de huit musiciens a participé à de nombreux festivals, émissions de radios et télévisées, tels que le « Kiosque à Musiques », « Les coups de cœurs d'Alain Morisod », « Le Trophée des Musiques Populaires » de la TSR, ainsi que dans des créations telles que des revues comme « Le Cotton Club », « Django Reinhardt », « Le Génie Vagabond » et « Délir Swing ».



Cette année à Tannay, le Swiss Yerba aura, comme invité d'honneur, le talentueux saxophoniste, chanteur et squatteur, **M. Daniel Huck** qui s'est produit à maintes reprises avec des formations internationales, telles que : « Les Slapscat », « Les Jazz O' Maniacs » et « Sharkey and Co », etc.

Réservez déjà à tout prix cette date pour une soirée merveilleuse de jazz traditionnel. Entrée libre, buvette, petite restauration et bar.

En cas de mauvais temps le spectacle aura lieu à la salle communale.

B. Chesaux

JAZZ

Le Tannayroli



Extraits de procès-verbaux du Conseil communal :

Dans sa séance du 23 mai 2011, le Conseil communal a décidé ce qui suit :

- Il a accepté les préavis relatifs :
 - A l'adoption du « Plan directeur régional du district de Nyon (PDRN) - volet stratégique.
 - Aux règlement et tarifs des émoluments du Contrôle des habitants.
 - A une demande de crédit de 217'000 CHF pour rénover le préau couvert de l'école de Tannay.
 - A l'adoption du nouveau règlement du cimetière de la Commune de Tannay et de ses tarifs.

Le 14 juin 2011, a eu lieu à la salle communale, la séance d'assermentation des autorités (Conseil et Municipalité) pour la nouvelle législature en présence du Préfet, M. Jean-Pierre Deriaz.

Décès, mariages et naissances depuis le 1er décembre 2010

Décès

11.02.2011 Fritsch Henri

Mariages

02.12.2010 Hashani Shqipe et Zumberi Albert
20.12.2010 Ferguson Jane et Dick Bruce
08.04.2011 Holowaty Silvie et Fritsch Dominique
13.05.2011 Mazenod Virginie et Sampaio Pedro

Naissances

04.01.2011 Mott Charles
12.03.2011 Lifvendahl Wiman Jack
30.04.2011 Jirásková Katharina
09.05.2011 Zumberi Djellor

Manifestations à Tannay

1er, 2, 3 juillet 2011

La Fête du village — Amicale

30 juillet 2011

Jazz au Château — Amicale

1er août 2011

La Fête Nationale dans le Parc du Château
Le repas villageois dans le Parc du Château — Amicale

26, 27, 28 août 2011

Les Variations Musicales de Tannay

14 décembre 2011

Le Père Noël à Tannay



Le Tannayroli

Rédaction articles & photos :
Hermann Tschopp
Serge Schmidt
Jacques Kaltenrieder
Patrick Simon
Bertrand Bory
Bernard Chesaux

Conception & mise en page :
Serge Schmidt
Patrick Simon
Tamara Blanchoud

Impression :
Uni Print, Nyon

Visitez notre site Internet !

Le site de la Commune de Tannay vous donne toutes les informations utiles concernant vos démarches administratives. Il vous informe également sur les manifestations à venir dans notre Commune et en Terre Sainte, sur les services publics à votre disposition, sur nos sociétés, sur nos autorités et sur tout ce qui touche de près ou de loin à la vie de notre village. Prenez l'habitude de le consulter régulièrement sur www.tannay.ch !